



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUILLET 2019

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le 15 juillet 2019 à **19 h**, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Madame Johanne Ringuette, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président monsieur Michel Brisson, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2019-07-261

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CONSTATER ET DE MENTIONNER que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

ADOPTÉE.



1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance et que tous les membres sont présents.

2019-07-262

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MODIFIER ET D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. *Entente intermunicipale – chemin Louis-Philippe-Lesage avec la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan*
3. *Annulation de la facture # 196048 à la MRC de Montcalm*
4. *Autorisation à la municipalité de Sainte-Julienne – dépôt d'une demande au Fonds régional de développement du territoire*
5. *Programme d'aide à la voirie locale (volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale) – demande*
6. *Mandat à Cindy Morin – Mise à jour et validation des immeubles à caractère patrimonial*
- 6.1 *Entente concernant la concession du restaurant du terrain de balle – Monsieur Christian Ricard*
7. *Conditions de travail 2019 – directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe*
8. *Période de questions des contribuables*

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUILLET 2019

2. **Entente intermunicipale – chemin Louis-Philippe-Lesage avec la municipalité de Saint-Roch-de-l’Achigan**

Considérant l’appel d’offres public pour la réfection de diverses rues incluant des travaux au chemin de la Montée Lesage jusqu’aux limites de la municipalité de Saint-Roch-de-l’Achigan ;

Considérant que la municipalité de Saint-Roch-de-l’Achigan a demandé à ce que le chemin Louis-Philippe-Lesage soit inclus au devis **TP201905-152 – Réfection diverses rues 2019**, afin que les travaux soient prolongés jusque sur son territoire et de concert avec nos travaux;

Considérant la résolution portant le numéro 19-07-2019 de la municipalité de Saint-Roch-de-l’Achigan par laquelle elle délègue sa compétence à la municipalité de Saint-Esprit relativement à des travaux de réfection d’une partie du chemin Louis-Philippe-Lesage;

Considérant que pour établir les modalités entourant ces travaux, il y a lieu de conclure une entente intermunicipale, comme le prévoit la *Loi sur les compétences municipales et le Code municipal*.

2019-07-263

IL EST PROPOSÉ PAR : Ricky Soly
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers (6) :

D’AUTORISER le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Esprit l’entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de voirie relativement à une portion du chemin Louis-Philippe-Lesage située sur le territoire de la municipalité de Saint-Roch-de-l’Achigan en faveur de la municipalité de Saint-Esprit.

ADOPTÉE.



3. **Annulation de la facture # 196048 à la MRC de Montcalm**

Considérant les discussions qui ont eu lieu lors d’une réunion du service de sécurité incendie (SSI) de la MRC de Montcalm;

Considérant l’accord unanime des personnes présentes lors de cette réunion à l’effet d’annuler le solde à recevoir datant de 2017 en lien avec le partage de l’actif et du passif lors de la création du SSI de la MRC de Montcalm.

2019-07-264

IL EST PROPOSÉ PAR :
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers (6) :

D’ANNULER le solde du compte à recevoir concernant l’entente intermunicipale du SSI de la MRC de Montcalm, étant donné que le montant a servi à l’achat de certains items par le SSI.

D’ANNULER la facture # 196048, au montant de 454.02 \$ et de procéder à la radiation dudit compte à recevoir ainsi que les intérêts eu été le paiement.

ADOPTÉE.



4. **Autorisation à la municipalité de Sainte-Julienne – dépôt d’une demande au Fonds régional de développement du territoire**

Considérant la création du Comité – Prolongement de l’autoroute 25;

Considérant que ce comité regroupe des maires des municipalités des MRC de Montcalm et de Matawinie;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUILLET 2019

Considérant que ce comité désire s'adjoindre les services de la firme *FLIP communications et stratégies*, pour l'élaboration des divers éléments démontrant la nécessité de ce prolongement;

Considérant les impacts positifs d'un tel prolongement sur l'ensemble des municipalités de ces MRC;

Considérant les fonds régionaux disponibles dans le programme de Fonds du développement du territoire de chacune des MRC.

2019-07-265

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la municipalité de Sainte-Julienne à déposer auprès du Fonds régional de développement du territoire une demande d'aide financière pour s'affilier les services de la firme *FLIP communications et stratégies* pour la production des documents démontrant la nécessité de procéder au prolongement de l'autoroute 25.

DE SPÉCIFIER que ce projet consiste à démontrer l'impact négatif de l'absence d'une telle autoroute pour les automobilistes ayant à transiter par les municipalités situées le long de la route 125 et ses impacts sur :

- L'aménagement du territoire ;
- Le développement des entreprises locales ;
- L'attrait pour l'implantation de nouvelles entreprises ;
- Le développement du secteur touristique ;
- La rétention et l'attractivité de la main d'œuvre.

Que les municipalités de Sainte-Julienne, Saint-Esprit et Saint-Calixte assumeront, à parts égales, une mise de fonds équivalente à 20 % des coûts, représentant pour chacune d'elles un montant approximatif de 1 400 \$ plus les taxes applicables.

Que Monsieur le maire Jean-Pierre Charron soit nommé responsable de ce projet et autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de l'aide financière.

D'AUTORISER le paiement à la municipalité de Sainte-Julienne.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-32000-459** et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



5. **Programme d'aide à la voirie locale (volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale) – demande**

Considérant que le député de Rousseau nous confirme le *Programme d'aide à la voirie locale (volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale)* du ministère des Transports;

Considérant qu'un budget discrétionnaire dans le cadre de ce programme sera alloué à la municipalité et que ce montant sera connu prochainement;

Considérant que les demandes d'aide financière doivent être transmises dans les plus brefs délais.

2019-07-266

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUILLET 2019

D'ENTÉRINER la signature et l'envoi du formulaire requis par la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe afin de réserver le montant qui nous sera alloué pour les travaux d'entretien du réseau routier de la municipalité pour la saison 2019-2020, savoir :

- Travaux de revêtement mécanisé de la chaussée sur divers chemins, dont les rues Meunier, Turcotte et le rang des Pins

DE REMERCIER le député de Rousseau, monsieur Louis-Charles Thouin, pour sa contribution annuelle.

ADOPTÉE.

~~~~~

## 6. **Mandat à Cindy Morin – Mise à jour et validation des immeubles à caractère patrimonial**

**Considérant** l'adoption du projet de règlement # 633-2019 régissant la démolition d'immeubles à venir;

**Considérant** l'offre de services concernant la mise à jour et la validation des bâtiments à valeur patrimoniale à inclure à l'annexe 1 du règlement # 633-2019 régissant la démolition d'immeubles de Cindy Morin, consultante en patrimoine, datée du 8 juillet.

2019-07-267

IL EST **PROPOSÉ PAR** : Sandra Cardin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE MANDATER** madame Cindy Morin à la mise à jour et la validation des bâtiments à valeur patrimoniale à inclure à l'annexe 1 du règlement # 633-2019, au montant de 2 816.89 \$ taxes incluses plus, le cas échéant, 150 \$ plus taxes pour la présentation au conseil.

**D'AFFECTER** cette dépense au poste budgétaire **02-61000-419** et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

6.1 **Entente concernant la concession du restaurant du terrain de balle – Monsieur Christian Ricard**

Considérant l'intérêt de monsieur Christian Ricard de prendre en charge la concession du restaurant du terrain de balle ;

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de nettoyage afin de rendre les équipements et les lieux propres à l'utilisation ;

Considérant que cette prise de possession s'effectue tardivement dans la saison et de l'urgence pour la municipalité de combler les besoins des utilisateurs du terrain de balle.

2019-07-268

IL EST **PROPOSÉ PAR** : Maxime Villemaire

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE DEMANDER à monsieur Christian Ricard de prendre la relève de la concession du restaurant du terrain de balle, à compter du 17 juillet 2019, et ce, aux conditions suivantes :

- Prendre le restaurant dans l'état actuel et de procéder aux travaux de nettoyage des équipements et des lieux ;
- De n'exiger aucun montant supplémentaire pour pertes éventuelles ou autres ;
- De s'engager à servir la clientèle jusqu'à la fin des activités 2019 se tenant au terrain de balle ;
- D'effectuer tous les travaux nécessaires à la fermeture du restaurant, nettoyage, etc. ;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUILLET 2019

- De signer le contrat à intervenir entre lui et la municipalité.

DE VERSER, dès la signature du contrat, à monsieur Ricard la somme de 500 \$ en compensation étant donné qu'il intervient tardivement dans la saison et l'obligation qui lui est imposée de respecter les conditions énumérées précédemment.

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité le contrat avec monsieur Christian Ricard, comme ci au long rédigé.

ADOPTÉE.

~~~~~

À 20 h 15, madame Sandra Cardin quitte la séance.

## 7. Conditions de travail 2019 – directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

**Considérant** l'entente intervenue entre le comité des RH et la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe concernant les conditions de travail 2019 de cette dernière.

2019-07-269

IL EST PROPOSÉ PAR :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ENTÉRINER** l'entente concernant les conditions de travail 2019 de la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe.

**D'AUTORISER** le maire à signer pour et nom de la municipalité de Saint-Esprit ladite entente.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

8. Période de questions des contribuables

Aucun contribuable n'est présent lors de la période de questions.

~~~~~

## LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 40 l'ordre du jour est épuisé.

2019-07-270

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière adjointe, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

- Original signé -

Johanne Ringuette,
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUILLET 2019

- Original signé -

*Michel Brisson
Maire et
Président d'assemblée*

- Original signé -

*Johanne Ringuette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière adjointe*

Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

- Original signé -

*Michel Brisson
Maire et Président d'assemblée*